

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique
MESSAGER

de la société **JOUFFRAY DRILLAUD**

enregistrée sous le **n°2021-2195**

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	MESSAGER BASTID BLASON BSTIM MESTAR MESSIDOR MESALIA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	JOUFFRAY DRILLAUD 4 avenue de la C.E.E., 86170 CISSE, France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	12,5 g/L - COS-OGA
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	840-2014.01
Numéro d'AMM	2150479
Fonction	Stimulation des défenses naturelles
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **15 JUL. 2021**

Pour le directeur général et par délégation
 La directrice des autorisations
 de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN